

QUESTIONNAIRE AFFECTION ARTHROSE / ARTHRITE

En cas d'arthrose ou d'arthrite, une compagnie d'assurance aura besoin de plus d'élément pour se prononcer sur vos conditions d'assurance.

Elle pourra ainsi statuer l'acceptation ou le refus sur les garanties d'assurance emprunteur que vous avez demandé :

- Décès
- [PTIA](#)
- IPT
- [ITT](#)
- IPP

1. Localisations et latéralisations

.....

2. Symptômes cliniques et fonctionnels

.....

3. Données cliniques de l'examen articulaire

.....

4. Résultats du bilan biologique (VS, CRP...)

(joindre les résultats)

.....

5. Résultats des bilans d'imagerie

(radiographies, scintigraphie, IRM ou scanner)

(joindre les comptes rendus)

.....

6. Nature, durée et fréquence des traitements

(y compris infiltrations et visco-supplémentation)

.....

Diagnostic

Diagnostic :

Date de découverte : Date de dernière consultation :

7. Avis spécialisé

.....

8. Intervention chirurgicale éventuelle

Réalisée :

Prévue :

9. Arrêts de travail

Dates et durées :

10. Invalidité

Patient en invalidité : Non Oui

Si oui, taux ou catégorie :

11. État actuel et pronostic

.....

Remarques éventuelles

.....

Taille : Poids :

Tension artérielle : / Date : Traitée : Non Oui

Autres traitements éventuels :

IMPORTANT

Joindre les examens et comptes rendus nécessaires.

Cachet du médecin : Date : ... / ... / ...

Signature :

Depuis 2012, PHENIX COURTAGE, s'est spécialisé dans la recherche d'assurance emprunteur risque aggravé de santé.

En complément de la convention AERAS, nous pouvons vous aider à améliorer vos conditions d'assurance.

Une maladie déclarée à l'assurance emprunteur peut occasionner des surprimes, des exclusions ou encore des refus de garantie (incapacité, invalidité, IPT, ITT, IPP, MNO, ...).

Si la garantie d'invalidité spécifique AERAS existe, elle ne remplace pas pour autant les garanties obligatoires exigées par la banque.

Une assurance emprunteur est une couverture qui se doit d'être appréhendée de manière globale.

Pour faire appel à nos prestations de courtage :

- Mail : contact@phenix-courtage.fr
- Téléphone : 04 67 64 00 17
- Formulaire de contact site internet

Pour en savoir plus : [activité d'un courtier assurance risque aggravé](#)